AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 2005-00-122ItemMarie Moret à Jules Prudhommeaux, 11 octobre 1899

Marie Moret à Jules Prudhommeaux, 11 octobre 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFamilistère de Guise, inv. n° 2005-00-122 Collation5 p. (121r, 122v, 123r, 124v, 125r) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Jules Prudhommeaux, 11 octobre 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plateforme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54555

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>11 octobre 1899</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Prudhommeaux</u>, <u>Jules (1869-1948)</u>
Lieu de destination14, rue Cart, Nîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret remercie Jules Prudhommeaux de sa lettre du 5 octobre 1899 et du mot concernant Auguste Fabre. Elle lui demande de prévenir Auguste Fabre de nouveaux ennuis avec Albert Louis et de la convocation d'une assemblée générale de la Société du Familistère le 21 octobre 1899 pour décider de l'expulsion de celui-ci. Marie Moret s'excuse pour la précipitation forcée de sa lettre et pour avoir laissé la lettre de Jules Prudhommeaux du 26 août 1899 sans réponse, de sorte que certains évènements mentionnés sont terminés (service militaire de Jules Prudhommeaux) et d'autres sont en voie d'accomplissement (professorat à Nîmes), tandis que demeure la communion spirituelle qui « échappe ou doit échapper au temps comme à l'espace ». Elle prévient Jules Prudhommeaux qu'elle le sollicitera pour régler des questions touchant le service gratuit du Devoir à Lyon et demande confirmation de l'adresse d'expédition de ses numéros d'août et septembre 1899 gardés en réserve : 14, rue Cart à Nîmes, avec précision de la mention « chez madame Hetzel ». Au sujet d'une lettre de Marie-Jeanne Dallet adressée à Auguste Fabre évoquant l'intérêt de la famille Moret-Dallet pour les travaux de Jules Prudhommeaux. Marie Moret imagine Auguste Fabre très heureux de pouvoir enfin partager son « effusion débordante des visées sociales » avec Jules Prudhommeaux. Elle demande à son correspondant d'informer Auguste Fabre de la réception par la bibliothèque de Nîmes des ouvrages de Godin gu'elle lui a envoyés pour compléter la collection déjà versée par Auguste Fabre. Elle espère recevoir prochainement un mot d'Auguste Fabre et donne des nouvelles de Jules Pascaly. NotesL'index du registre de la correspondance précise l'adresse d'expédition de la lettre « chez Made Hetzel ».

- Support
 - La copie de la lettre utilise le papier du registre de correspondance orienté dans le format portrait.
 - Le nom du destinataire, « Prudhommeaux », est manuscrit à la mine de plomb sur la copie de la lettre au-dessus de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ».

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Amitié, Conflit, Librairie Personnes citées

- Bibliothèque municipale (Nîmes)
- Dallet, Marie-Jeanne (1872-1941)
- Fabre, Auguste (1839-1922)
- Hetzel [madame]
- Louis, Albert
- Pascaly, Charles-Jules (1849-1914)

Œuvres citées

- « J.-B.-André Godin », Les Hommes d'aujourd'hui, Paris, A. Cinqualbre, 1878-1899, volume 4, n° 172. [En ligne : Gallica, Bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, consulté le 8 janvier 2022]
- Bernardot (François), Le Familistère de Guise, association du capital et du

- travail, et son fondateur Jean-Baptiste-André Godin : étude faite au nom de la Société du Familistère de Guise, Dequenne et Cie, 2e éd., Guise, Imprimerie Édouard Baré, typographie et lithographie, 1893.
- Craig (Edward Thomas), Histoire de l'Association agricole de Ralahine, résumé traduit des documents de M. E. T. Craig,... par Marie Moret, Saint-Quentin, impr. de la Société anonyme du « Glaneur », 1882.
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 1 à 10, Guise, Imprimerie Baré, [1884-1886].
- Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.
- Godin (Jean-Baptiste André), Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production, Guise, Imprimerie Édouard Baré, 1891.
- Holyoake (George-Jacob), *Histoire des équitables pionniers de Rochdale*, traduit par Marie Moret, 2e éd., Guise, bureau du journal « le Devoir », 1890.
- Howland (Marie), Massoulard (Antoine) et Moret (Marie), La fille de son père : roman américain, Paris, Auguste Ghio, 1880.

Lieux cités

- 14, rue Cart, Nîmes (Gard)
- Lyon (Rhône)
- Nîmes (Gard)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

121 ca a prohe. 2- was but the que mous overs Famil.) nou cause on me me tant de sameri mant à l'orite en jour l'expulsion en as momeltenant HAVE With With (voa désorants 25 jours) en en konne

Voic d'accomprassement; voi

Have little que Jeanne à 20400000 11 y he row was le intermertaire be votre compe on arec quel interes nous avens pres connaissance ses se ails relates Lens the 5th touchant les trevairs que nous incombert et l'impression que mes élones évaillent en rous. Quant à l'effusion comme nous nous la représentan Part être herreux, le me sans case a verses réception, de mois He lini. el ma jura de me quis que aller au galo, Dites s'il rous plant à Det que à ai reque une lettre du bullion

her Gernardot, enfin e Kochdale, celle de Pealahire Ge sou jure. The lettre accompagne

